

1968

## Réponse du Gouverneur Général d'Angola à l'agent Consulate de France — (13-VII-1869)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

---

### Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Réponse du Gouverneur Général d'Angola à l'agent Consulate de France. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1869 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

RÉPONSE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL D'ANGOLA  
A L'AGENT CONSULAIRE DE FRANCE

(13-VII-1869)

**SOMMAIRE** — *Communication de la réponse donnée au Père Lapeyre pour aller comme missionnaire en Angola.*

II.<sup>me</sup> Sr. [Toulson]

Pour les dûs effets, Son Excellence le Gouverneur général me charge de communiquer à Votre Seigneurie, pour le faire conster à l'intéressé, que la pétition adressée à Son Excellence par le Rév.<sup>d</sup> Fulgence Joseph Lapeyre, en date du 25 du moins passé, a eu la solution suivante:

«Le Suppliant ayant fait déclaration d'obéissance à l'Ordinaire du Diocèse, en la forme que celui-ci jugera nécessaire, et recevant de lui la compétente juridiction, le tout comme il a été déterminé par le Gouvernement de Sa Majesté, par décret du 5 Janvier 1866, à l'occasion de l'arrivée d'autres Pères français de la même Congrégation à laquelle il appartient, le Suppliant sera autorisé à l'exercice des actes déclarés dans la même pétition, et accordée la demande de terrain pour la construction d'une maison appropriée à ces actes».

Dieu garde Votre Seigneurie.

Secrétairerie du Gouvernement Général à Loanda, 13 Juillet 1869.

(Sceau du Consulat français).

Pour copie conforme.

*Lapeyre*, miss. apost.

Il.<sup>mo</sup> Sr. Chargé de l'Agence Consulaire de France dans  
cette ville.

*(Signé par le Secrétaire Général)*

[*En haut*]: Autorité Civile / Série de 1869 / Gouvernement  
Général de la Province d'Angola / Section Civile / 3<sup>e</sup> répartition /  
/ N.º 513.

AGCSSp. — Boîte 469-B.